

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL556

présenté par
M. Belot, rapporteur

ARTICLE 23

A l'alinéa 8, après le mot :

« plateforme »,

insérer les mots :

« en ligne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Harmonisation rédactionnelle.